

COMMUNIQUE

Au vu du contexte sanitaire mondial lié à la pandémie Covid-19 qui impose le principe de précaution comme préconisé par l'Organisation Mondiale de la Santé mais également les Autorités Nationales et partant du constat que sa priorité absolue est de préserver la santé de ses agents et de leurs familles, l'Agence UMOA-Titres entend prendre des dispositions afin de participer à l'atténuation de la chaîne de transmission du virus tout en assurant la continuité du service.

A cet effet, l'Agence a décidé de passer sur un mode de télétravail. Les horaires de travail restent inchangés. Les réunions et échanges se dérouleront via les canaux digitaux (mail, visioconférence) et par téléphone. Les déplacements professionnels sont réduits au strict minimum.

Ce mode de fonctionnement certes exceptionnel, ne remet pas en cause la recherche de productivité optimale de notre institution. Il participe du respect strict des consignes sanitaires vulgarisées par les autorités compétentes. L'AUT prend donc les mesures de précaution afin de garantir la continuité de ses activités en toute sécurité.

A ce titre, l'Agence UMOA-Titres poursuivra la mise en œuvre du calendrier des émissions de titres publics des Etats membres de l'UMOA actuellement en vigueur aussi longtemps que les conditions de marché et celles sanitaires le permettront. Elle invite ses partenaires et tous les acteurs du Marché des Titres Publics de la zone UEMOA, à respecter les mesures barrières de lutte contre la propagation du virus et souhaite un bon courage à tous.

Fait à Dakar, le 20 mars 2020

Le Directeur

Adrien DIOUF